

Le budget—M. Malépart

détresse financière. Les agriculteurs admissibles auront droit à une réduction d'intérêts de quatre points pendant les deux prochaines années. De plus, ils seront intéressés par la disposition spéciale permettant de reporter leurs pertes sur 10 ans plutôt que sur sept ans comme auparavant. Les agriculteurs et les pêcheurs bénéficieront des mêmes mesures, ils disposeront maintenant de plus de temps pour rentabiliser leurs activités avant de perdre la possibilité de déduire les pertes subies durant la dernière année d'activité.

Monsieur le Président, il y a aussi les petites entreprises. On sait qu'au Québec la PME, comme on l'appelle chez nous, est une des industries les plus importantes au niveau des activités économiques, et le ministre des Finances a tenu compte de cette industrie. Les petites entreprises ont toujours été l'un des éléments les plus dynamiques et les innovateurs du secteur privé au Canada. Le gouvernement canadien a voulu qu'elles ne soient pas oubliées et qu'elles profitent immédiatement de toutes les mesures de ce budget. Ainsi il a fixé à 40 p. 100 le crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements. Il a aussi décidé que la nouvelle période de report des pertes de trois ans en arrière leur serait immédiatement applicable, ce qui n'est pas la situation pour les autres. Enfin, il apportera des changements importants au mandat de la Banque fédérale de développement qui sera invitée à être plus dynamique et plus efficace en conseillant les petites entreprises sur leurs besoins financiers globaux et en les aidant à y répondre. On voit très bien que le résultat de ce budget est un exercice intensif de consultations entre le gouvernement et les représentants du secteur privé, des syndicats, du monde des affaires et de l'industrie. Il existe un autre domaine très important qui touche à tout l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, il s'agit de l'habitation. En effet, dans le Budget du ministre des Finances, 335 millions de dollars répartis sur les 18 prochains mois sont affectés au logement dans le but de stimuler l'activité économique, de créer des emplois et d'apporter une aide à ceux et à celles de nos concitoyens qui sont le plus en difficulté.

Je me réjouis de la décision qui a été prise, savoir d'affecter encore 30 millions de dollars au Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. Cette augmentation permettra notamment aux petits constructeurs qui n'ont pas pu permettre de mettre des logements en chantier pendant l'hiver d'obtenir l'aide dont ils ont besoin et, de plus, cela permettra à des milliers de Canadiens et de Canadiennes d'accéder à l'achat d'une propriété. Ces nouveaux crédits porteront à près de 750 millions de dollars le total des investissements du gouvernement dans ce programme qui a déjà aidé plus de 200,000 familles canadiennes à s'acheter un logement.

De plus, le ministre des Finances a aussi annoncé d'importantes modifications au Régime enregistré d'épargne-logement. Ces changements encourageront ceux qui ont investi dans un Régime enregistré d'épargne-logement à consacrer leurs économies à l'achat de logements neufs, de mobilier et d'appareils ménagers. L'élan qui a déjà été donné au secteur de l'habitation sera ainsi maintenu. Les Canadiens seront incités à retirer leurs économies des comptes bancaires et feront travailler cet argent en créant des emplois, en produisant des mises en chantier et en faisant naître une demande sur le marché du mobilier et des appareils ménagers.

En mars dernier, le taux annuel des mises en chantier était de 177,000. Nous avons de bons espoirs, grâce à la prolongation du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété et aux nouveaux stimulants que constituent les modifications du REEL, que le nombre des 150,000 mises en chantier prévues pour 1983 sera dépassé.

Parlons d'un autre programme fort important, monsieur le Président, il s'agit du Programme canadien de rénovation de maisons qui alloue jusqu'à \$3,000 à chaque personne afin de rénover sa maison, d'améliorer la condition du logement, mais qui est aussi un programme vraiment efficace pour la création d'emplois. En effet, 120 millions de dollars supplémentaires ont été annoncés par le ministre des Finances, lesquels produiront un nouvel investissement total de 480 millions de dollars. Il en résultera encore la création de 20,000 nouveaux emplois et le revenu moyen des ménages profitant de ce programme se situe entre \$20,000 et \$24,000. De plus, une somme additionnelle ajoutée à un programme très important, soit 40 millions de dollars, a été accordée au Programme d'aide à la remise en état des logements. Le PAREL aide les ménages à faible revenu à maintenir leur maison dans un état satisfaisant d'hygiène et de sécurité. Je suis assuré que tous les députés reconnaissent l'importance de ce programme et accueilleront avec autant de plaisir que moi le fait qu'on lui affecte 40 millions de dollars supplémentaires pour les deux prochaines années. Le Programme PAREL, en plus de créer des emplois, aide les familles à faible revenu à améliorer la condition des logements et à assurer la sécurité.

Il existe un autre point important pour les citoyens à moyen et à faible revenus, ce que j'appelle, moi, les PMS, ceux qui sont dans le domaine économique ou l'industrie parlent des PME, mais moi, je m'occupe surtout du domaine social et les PMS sont les petits et moyens salariés. Alors le ministre des Finances a consenti à rajouter 2,500 unités de logements sociaux, ce qui nous permet d'atteindre pour cette année 25,000 unités de logements sociaux qui seront créés à la grandeur du pays. Cette augmentation représente un engagement d'environ 125 millions de dollars échelonnés au cours de la durée de ces ensembles résidentiels.

• (1720)

Monsieur le Président, avant de terminer mes remarques, j'aimerais rappeler aux députés et à vous aussi ce que le gouvernement canadien a réalisé dans le domaine de l'habitation au Québec. Très souvent, il est sûr qu'on ne peut pas se fier au gouvernement péquiste pour démontrer ce que le gouvernement du Canada investit ou réalise dans la province de Québec, alors je pense qu'aujourd'hui il est important de rappeler à tous nos concitoyens ce que le gouvernement canadien fait dans le domaine de l'habitation. Tout d'abord, depuis le début du Programme canadien de rénovation de maisons, comme je mentionnais tantôt, qui alloue une subvention pouvant aller jusqu'à \$3,000 pour effectuer des rénovations en ce qui a trait aux maisons, ce programme s'applique aux citoyens et aux citoyennes qui sont propriétaires occupants d'une maison unifamiliale ou de ce qu'on appelle un «duplex». Je peux dire que présentement, à la suite des instances de mes collègues du caucus de la région de Montréal, j'ai demandé au ministre responsable et aux dirigeants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de voir si ce programme, comme dans